



Grosfillex DIFFUSION FENETRES
SAV DE L'AD
91210 LA VARENNIE ST HILAIRE
Tél : 03-48 89-77-82



RAPPORT D'INSTALLATION

Contrat n° 2095

Date d'installation

Lundi 15/11/2010

Nom du client

M. REVELLAT

NE REMPLIR QU'UNE SEULE SECTION 1 ou 2

SECTION 1 - INSTALLATION TERMINEE

Procès verbal de réception des travaux

SECTION 2 - INSTALLATION NON TERMINEE

L'installation correspondant au contrat ci-dessus mentionné a été terminée ce jour.
Notre poseur est habilité à percevoir ce jour pour le compte AXENCE FENETRES
le solde restant du **4140 €** sous forme de :

☐ Chèque à l'ordre **AXENCE FENETRES**
D'un montant de **3795 € à la livraison**

☐ Chèque à l'ordre **AXENCE FENETRES**
D'un montant de **345 € à la fin de pose**

Remarques concernant l'installation :

Très bien Bien Moyen Mauvais

Ponctualité	☐	☐	☐	☐
Protection du chantier	☐	☐	☐	☐
Propreté en partant	☐	☐	☐	☐
Qualité du travail	☐	☐	☐	☐
Vitrages vérifiés	Oui ☐ Non ☐			

HORAIRE ARRIVEE INSTALLATEUR : _____
HORAIRE DEPART INSTALLATEUR : _____

Autres remarques :

Détail du travail non terminé

Raisons

Matériel nécessaire pour achever ce travail

A Bay St Pierre, Le 3/12/2010

Signature du client :

Signature de l'installateur :

Attestation simplifiée¹

1 Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :

Nom : REVELLAT

Prénom :

Adresse : 129 Bld Pasteur

Commune : Bay sur Hoane Code postal 94360

2 Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel
 ☐ immeuble collectif
 ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

3 Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Indiquez les cases correspondant aux éléments affectés :

- ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☒ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

4 Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

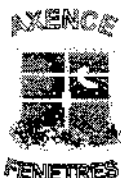
Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 %) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %).

Fait à Bay sur Hoane, le 31/12/2010.

Signature du client ou de son représentant :

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1.



http://www.grosfillex-fenetres.com
axence-fenetres@wanadoo.fr

N° de facture : **2095**
Date : **15/11/10**

M. REVELLAT
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

FACTURE - Fournitures et pose de menuiseries

Désignation	Prix Unitaire HT	Quantité	Prix Total HT
Fenetre PVC Blanc GX 2 VANTAUX - H 1200 L 1500 Gamme "CLARTHHERM" Blanc Fenetre vitrée 44.2/16/6 CEKAL 300 Thermi + warm-edge = 1,4 W/m2K	824,06	1	824,06 €
Fenetre PVC Blanc GX 2 VANTAUX - H 1200 L 1400 Gamme "CLARTHHERM" Blanc - Oscillo-battant - Vitrage G200 Fenetre vitrée 44.2/16/6 CEKAL 300 Thermi + warm-edge = 1,4 W/m2K	784,65	1	784,65 €
Fenetre PVC Blanc GX 1 VANTAIL - H 900 L 800 Gamme "CLARTHHERM" Blanc - Oscillo-battant Fenetre vitrée 10/16/4 CEKAL 300 Thermi + warm-edge = 1,4 W/m2K	406,91	1	406,91 €
Porte Fenetre PVC Blanc GX 2 VANTAUX - H 2200 L 1400 Gamme "CLARTHHERM" Blanc Fenetre vitrée 4/16/4 CEKAL 300 Thermi + warm-edge = 1,4 W/m2K	916,48	1	916,48 €
Coulissant Initial 3 VANTAUX - H 2200 L 2300 Gamme "Aluminium Blanc" Fenetre vitrée 4/16/4 CEKAL 300 Thermi + warm-edge = 1,4 W/m2K	2095,65	1	2 095,65 €
Porte d'entrée PVC Blanc GX 1 VANTAIL - H 2250 L 950 Gamme "CLARTHHERM" Blanc - Serrure Barillet - Seuil Alu - Vitrage dépoli Fenetre vitrée 44.2/16/6 CEKAL 300 Thermi + warm-edge = 1,4 W/m2K	1512,53	1	1 512,53 €
NF - CSTB - ACOTHERM - CEKAL - BLEU CIEL			

ACOMPTE : **2 760 €**
SOLDE : **4 140 €** le **15/11/10**

Total HT	6 540,28 €
T.V.A 5,5%	359,72 €
TOTAL T.T.C.	6 900,00 €
DONT POSE T.T.C.	759 €
ET MENUISERIES T.T.C.	6 141 €

PAYE